

RÈGLES DE VIE

DIGNITÉ DE LA PERSONNE

(Ordre personnel et social, structure son identité)

Règle de vie	Indicateur de manquement
Je m'exprime de façon convenable et respectueuse.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Riposte lors d'une intervention. ↪ Démonstre une attitude irrespectueuse ou arrogante. ↪ Langage vulgaire. ↪ Manque de respect dans ses propos et dans ce qu'il diffuse dans les réseaux sociaux.
Je respecte les personnes différentes de moi.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Ridiculise, harcèle, menace un élève (intimidation, taxage...) ↪ Langage vulgaire.
Je porte une tenue convenable pour le milieu scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Porte des vêtements avec chaînes, épingles, portant des messages ou des dessins à connotation violente, raciste, sexiste ou vulgaire. ↪ Porte des vêtements indécents (gilet ne couvrant pas le ventre et/ou le dos, camisole à bretelles fines). ↪ Porte des chaussures souillées à l'intérieur. ↪ Utilise les roulettes de ses espadrilles. ↪ Porte un « body piercing ». ↪ Coloration des cheveux d'une couleur inhabituelle. ↪ N'attache pas ses cheveux (lorsque requis). ↪ Porte des chaussures ne couvrant pas les orteils et ne s'attachant pas au talon (ex. : babouches).
Mes collations sont saines et sans arachides.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mâche de la gomme, mange des aliments sucrés... ↪ Échange sa collation. ↪ Consommation de boissons énergisantes.
Je privilégie le vous, le monsieur ou madame, lorsque je m'adresse à un adulte.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ J'interpelle un adulte de manière impolie ou inappropriée.

ENGAGEMENT SCOLAIRE (Ordre intellectuel, exploite l'information)

Règle de vie	Indicateur de manquement
Je prends soin de mon matériel scolaire et de mes vêtements.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Oublie, laisse traîner ou perd fréquemment son matériel scolaire ou ses vêtements... ↪ Échange ou vend du matériel... ↪ Apporte son « iPod », lecteur MP3, cellulaire, carte de guichet ou autre objet de valeur... ↪ Apporte des jouets et cartes à collectionner...
Je prends soin du matériel mis à ma disposition et je remplace ce qui a été brisé, perdu ou volé.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ S'approprie le bien des autres sans permission. ↪ Brise ou détruit volontairement l'environnement scolaire et le matériel prêté par l'école. ↪ Fait des graffitis sur les murs, pupitres, livres...

RESPECT (Ordre personnel et social, structure son identité)

Règle de vie	Indicateur de manquement
Pour ma sécurité, je tiens compte des limites et règles de la cour de récréation.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Ne reste pas dans son secteur de jeu. ↪ Sort des limites de la cour de récréation. ↪ Triche, ne respecte pas les règles des jeux.
Je respecte les autres.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Langage inadéquat. ↪ Frappe intentionnellement un élève. ↪ Sautte sur le dos des autres, bouscule, pousse, tiraille, fait trébucher intentionnellement, lance des balles de neige. ↪ Fait le « guignol » en l'absence du professeur.

AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

(Ordre méthodologique)

Règle de vie	Indicateur de manquement
Je me déplace convenablement en tout temps.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Traîne, lambine ou court dans les déplacements et aux toilettes. ↪ Refuse d'écouter les consignes aux autobus. ↪ Utilise sa bicyclette, planche à roulettes, patins à roues alignées, trottinette...
Je transmets à mes parents les communications et l'information.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Ne remet pas les messages à ses parents. ↪ Les communications et les travaux ne sont pas signés.
Je me déplace en silence dans les corridors en tout temps.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Parle dans les corridors.
Je pense à mon habillement pour les cours d'éducation physique.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Ne porte pas les vêtements adéquats pour l'activité physique.
Je fournis un effort constant à l'école et à la maison. J'ai une bonne position d'écoute et de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Ne fait pas ses devoirs, ses travaux... ↪ N'écoute pas les explications. ↪ Dérange les autres... ↪ Joue avec des objets.

Protocole en cas de violence et d'intimidation

Écoles Notre-Dame et Des Jolis-Prés

On dit qu'un élève est intimidé quand un ou plusieurs autres élèves :

- **Cherchent par exprès** à lui faire du mal, à lui faire de la peine, à lui faire peur ou à l'exclure du groupe de façon répétitive;
- Celui ou ceux qui agressent ont un **avantage sur celui qui est intimidé** (par exemple, il est plus grand, plus populaire, ils sont plus nombreux);
- Il est **difficile** pour l'élève qui se fait intimider **de se défendre**. Il a peur, se sent triste et rejeté;

Ce n'est pas une simple chicane, l'intimidation se répète et continue jour après jour.

L'intimidation peut se manifester de façon physique, verbale, sociale, électronique ou sexuelle.

Procédures en cas de violence et d'intimidation :



Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4
<ul style="list-style-type: none">• Cueillette d'informations par l'enseignant afin de déterminer si c'est une situation de conflit ou d'intimidation.• Rencontre avec la personne ressource et intervention de type préventive avec l'intimidateur :<ul style="list-style-type: none">• Conséquences de l'intimidation chez l'intimidé.• Raisons qui le poussent à faire de l'intimidation.• Explication du protocole.• Appel aux parents.• Informer l'enseignant de l'intervention et des mesures à prendre.• discussion réflexive avec le parent et l'enfant• Rencontre avec la personne ressource et intervention de type préventive avec l'intimidé:<ul style="list-style-type: none">• Explication du protocole.• Informer l'enseignant de l'intervention et des mesures à prendre.• Appel aux parents (si besoin)• Faire une médiation entre l'intimidateur et l'intimidé.• Transmission de l'évènement à la direction.• Feuilles blanche et VERTE	<ul style="list-style-type: none">• Cueillette d'informations par l'enseignant et référence à la personne ressource.• Rencontre avec la personne ressource et la direction.• Contrat de non-intimidation à faire signer par l'élève intimidateur, l'enseignant, la direction et les parents.• Fiche de réflexion signée par l'élève, l'enseignant, le parent et la direction.• Appel aux parents de l'intimidateur.• Appel aux parents de l'intimidé.• Une personne ressource assure un suivi auprès de l'intimidé.• Mesure supplémentaire : médiation entre l'intimidé et l'intimidateur.• Feuille Jaune	<ul style="list-style-type: none">• Cueillette d'informations par l'enseignant et référence à la personne ressource.• Si non respect du contrat de non-intimidation, l'intervention se fera par la direction.• Mesures punitives prévues à cet effet :<ul style="list-style-type: none">• Gestes de réparation.• Retenue et recherche sur l'intimidation.• Rencontre l'élève, le parent et la direction.• Perte d'activités privilèges.• Récréations supervisées à l'intérieur.• Travaux communautaires à l'intérieur de l'école..• *Éducatrice assure un suivi avec le soutien du comité et des services complémentaires.• Feuille orange*	<ul style="list-style-type: none">• Cueillette d'informations par l'enseignant et référence à la personne ressource.• Suspension temporaire à la maison.• Étude de cas (plan d'intervention) avec les parents, la direction, l'enseignant et la personne ressource de l'école, afin de discuter du problème et de trouver des solutions pour l'enrayer.• Feuille rouge

***En cas de situation d'intimidation jugée urgente, l'intervenant se garde le droit de faire l'intervention appropriée à l'évènement.**

***En cas de violence physique (bataille), l'élève sera rencontré directement par la direction et des mesures disciplinaires seront appliquées (voir code de vie). Les parents seront informés. L'élève devra effectuer une réflexion supervisée et ou un geste de réparation avant de réintégrer sa classe.**

PROCÉDURE EN CAS DE MANQUEMENT AUX RÈGLES DE VIE

* L'ordre peut changer selon la gravité du geste.

- ✦ Discussion avec l'élève.
- ✦ Billet de communication ou fiche de réflexion.
- ✦ Communication aux parents et retrait de la classe.
- ✦ Retenue (si refus de la retenue, suspension de l'école jusqu'à rencontre avec la direction).
- ✦ Retrait de l'école (retour en classe accompagné d'un parent, étude de cas).

FORMULE D'ENGAGEMENT AUX RÈGLES

Par la présente, je m'engage à faire tous les efforts nécessaires pour respecter les règles de vie de mon école.

Ces règles de vie devront être respectées en tout temps, que je sois sous la responsabilité de mon enseignant, d'un spécialiste, d'un autre enseignant, d'un suppléant, de la direction ou de tout autre adulte responsable.

Je reconnais que toutes ces personnes sont là pour m'aider à parfaire mon éducation et à progresser sur le plan des apprentissages et de mon cheminement personnel.

Pour démontrer le sérieux de mon engagement, je vais apposer ma signature au bas de ce contrat.

Signature de l'élève

Date

Signature d'un parent (témoin)

Signature de l'enseignant

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

1. Je me présente au secrétariat ou à la direction avant de circuler dans l'école.
2. Je justifie les retards et les absences au professeur par un billet, un mot dans l'agenda ou par téléphone.
3. Je vérifie et signe régulièrement l'agenda de mon enfant.
4. J'envoie un billet du médecin lorsque mon enfant doit demeurer à l'intérieur lors de la récréation et s'abstenir de l'éducation physique.
5. Je m'assure que mon enfant arrive à l'école à l'heure.
6. Je m'implique dans le cheminement de mon enfant.
7. J'appuie les démarches de l'école pour l'encadrement de mon enfant (règles de vie).
8. Je dépose mon enfant aux endroits prévus (jamais dans le stationnement).
9. J'évite de donner à mon enfant des collations contenant des arachides.
10. Je m'assure que mon enfant possède tout le matériel scolaire demandé et qu'il soit bien identifié.
11. Je vérifie régulièrement dans la boîte de vêtements perdus, car ils seront acheminés 4 fois par année dans des comptoirs vestimentaires.
12. Je sensibilise mon enfant face aux règles de sécurité de l'école à la maison.
13. Je m'assure que mon enfant soit habillé convenablement et selon les circonstances (pluie, froid, éducation physique).
14. J'appose mes initiales lorsque je lis un message, un commentaire.

J'ai pris connaissance de ce document.

Signature : _____

Ensemble pour la réussite de nos enfants!

La commission scolaire possède une police d'assurance de responsabilité civile. Nous laissons donc à la discrétion de chaque famille de souscrire à une assurance en cas d'accident. Pour plus d'informations :

www.csrsguénay.qc.ca sections Parents (assurance accident)

RÈGLES DE CONDUITE RELATIVES AU COMPORTEMENT DES ÉLÈVES À BORD D'UN VÉHICULE SCOLAIRE

Pour sa sécurité et pour assurer le respect des horaires, **L'ÉLÈVE DOIT** :

- Se présenter à l'embarquement **cinq (5) minutes avant l'heure de passage du véhicule**;
- Attendre le véhicule scolaire **hors de la partie carrossable** de la route ;
- Attendre que le véhicule soit **complètement immobilisé** et que les **feux intermittents soient activés** (pour un autobus scolaire) avant de se diriger vers le véhicule ;
- Monter dans le véhicule **calmement, sans bousculer** ;
- Prendre un siège immédiatement et **rester assis** ;
- User d'un **ton de conversation normal** afin de **ne pas nuire à la concentration** du conducteur et à la conduite sécuritaire de son véhicule ;
- Attendre que le véhicule **soit complètement arrêté** avant de se lever de son siège ;
- **S'éloigner du véhicule** en toute sécurité. **S'il doit traverser la route**, il doit passer devant le véhicule en se **distançant d'environ trois (3) mètres du pare-chocs** avant pour **s'assurer d'être visible par le conducteur** en tout temps ;
- **Respecter** le conducteur, les autres passagers et son environnement ;
- Se conformer **aux directives** du conducteur.

L'ÉLÈVE NE DOIT JAMAIS :

- **Courir aux abords** d'un véhicule scolaire ;
- **Crier, blasphémer ou tenir un langage grossier ou obscène** ;
- **Fumer à l'intérieur** d'un véhicule scolaire ;
- **Manger ou boire** pendant le trajet ;
- **Transporter des objets autres** que sa boîte à goûter et son sac à dos ;
- **Ouvrir les fenêtres ou les sorties d'urgence** sans l'autorisation du conducteur.

L'ÉLÈVE qui ne respecte pas une de ces règles s'expose à **des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension de son droit au transport scolaire** ; de plus, celui qui se rend **coupable de dommages** dans le véhicule **est responsable conjointement avec ses parents** du remboursement de la facture représentant la réparation des bris ; **L'ÉLÈVE peut être privé de son transport** tant que le remboursement n'a pas été fait ou une entente prise avec le transporteur.

LE SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

MAUVAISE CONDUITE DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE

a) Premier rapport de mauvaise conduite

Le conducteur remet un premier rapport à l'élève qui ne se conforme pas aux règles; **l'élève doit le faire signer par ses parents et le rapporter ensuite au conducteur et ce, dès le lendemain matin.** Le conducteur **peut** refuser l'embarquement de l'élève s'il ne remet pas le document signé.

Le transporteur fait parvenir (par télécopieur) une copie au service du transport.

b) Deuxième rapport de mauvaise conduite

Le conducteur remet un deuxième rapport à l'élève qui ne modifie pas son comportement à la suite d'un premier rapport. **Il doit être signé par les parents; l'élève le rapporte ensuite au conducteur et ce, dès le lendemain matin.** Le conducteur **peut** refuser l'embarquement de l'élève s'il ne remet pas le formulaire signé.

Le transporteur fait parvenir (par télécopieur) une copie au service du transport; **la commission scolaire informe les parents, par écrit, de la possibilité d'une suspension de transport s'il y a récidive.** Une copie de la lettre est envoyée à la direction de l'école concernée.

c) Troisième rapport de mauvaise conduite (3 jours de suspension)

Si le comportement d'un élève demeure inchangé après les deux premiers rapports, le transporteur fait parvenir (par télécopieur) au service du transport, le troisième rapport.

Le service du transport communique par téléphone aux parents et leur confirme, verbalement et par écrit, la décision de suspendre du transport scolaire leur enfant pour une période de 3 jours.

La direction de l'école concernée est immédiatement informée par le service du transport et une copie de la lettre lui est envoyée.

d) Quatrième rapport de mauvaise conduite (5 jours de suspension)

Si le comportement d'un élève est toujours inchangé après les trois premiers rapports, le transporteur fait parvenir (par télécopieur) au service du transport, le quatrième rapport de comportement.

Le service du transport communique par téléphone aux parents et leur confirme, verbalement et par écrit, la décision de suspendre du transport scolaire leur enfant pour une période de 5 jours.

La direction de l'école concernée est immédiatement informée par le service du transport et une copie de la lettre lui est envoyée.

e) Cinquième rapport de mauvaise conduite (suspension indéterminée)

Une rencontre se tiendra avec les différents intervenants; l'élève ne peut avoir accès au transport avant cette rencontre. Suite aux discussions, **l'élève pourra peut-être réintégrer son transport.**

➤ **aucun remboursement relatif au transport, le midi, n'est effectué pour la période de suspension.**

IMPORTANT: Les comportements tels que la violence physique ou verbale, le manque de respect envers l'autorité compétente, un problème relié à la drogue et le bris de matériel pourraient conduire à des mesures disciplinaires dès la première offense.

Même s'il y a suspension du transport, l'élève est dans l'obligation de fréquenter l'école.

Le service de transport scolaire
2010-09-27



Voici la politique de l'école concernant le costume d'éducation physique et la présence aux cours :

- Pour l'éducation physique, l'élève porte un pantalon court, un chandail à manches courtes et des espadrilles.
- Pour des raisons de sécurité, bijoux, boucles d'oreilles, colliers, bracelets et montres sont interdits à cette activité.
- L'éducation physique est un cours obligatoire au programme de l'élève au même titre que les autres cours. ***Si votre enfant doit en être dispensé*** pour une période plus ou moins longue, il est nécessaire d'aviser par écrit le professeur d'éducation physique ou la direction de l'école et de nous apporter un billet du médecin lorsqu'il y a eu consultation de votre part.
- Dans la mesure du possible, l'élève doit porter son costume sous ses vêtements.

Tous les adultes intervenants sont autorisés à entrer dans les vestiaires pour des fins de sécurité et d'encadrement

Nous profitons de ce début d'année scolaire pour vous préciser que :

- Le pantalon court ***est un short propre en haut des genoux*** (pas de short en jeans).
- Le chandail ***est un « T-SHIRT » qui descend à la hauteur des hanches.***
- Les espadrilles ***doivent être propres et en bonne condition et idéalement elles devraient servir exclusivement pour le cours. Les espadrilles de style « skate » sont interdites.***

Lorsque l'élève ne respecte pas ces consignes, les conséquences suivantes seront appliquées :

<p><i>1^{er} manquement</i> : L'élève reçoit un avertissement et peut participer au cours s'il a ses espadrilles.</p>
<p><i>2^{ème} manquement</i> : L'élève inscrit sur une feuille les dates des prochains cours d'éducation physique. Cet aide-mémoire est remis au professeur d'éducation physique avec la signature des parents.</p>
<p><i>3^{ème} manquement</i> : L'élève aura une retenue au cours de laquelle il complètera une fiche de réflexion. Au besoin, une rencontre avec les parents sera planifiée.</p>
<p><i>4^{ème} manquement</i> : Discussion de cas réunissant l'élève, ses parents, la direction, le spécialiste en éducation physique.</p>

Je compte sur votre collaboration pour aider votre enfant, surtout les premières semaines à se souvenir de son jour d'éducation physique et lui rappeler d'apporter son costume. En cas de besoin, n'hésitez pas à me contacter.

L'enseignant en éducation physique

LA CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF

FAIRE PREUVE D'ESPRIT SPORTIF C'EST :

OBSERVER strictement tous les règlements. Ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.

RESPECTER l'officiel. Sa présence s'avère essentielle à la tenue de toute compétition.

ACCEPTER toutes les décisions de l'arbitre, sans jamais mettre en doute son intégrité.

RECONNAÎTRE dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

ACCEPTER la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire.

SAVOIR reconnaître les bons coups, les bonnes performances de l'adversaire.

VOULOIR se mesurer à un opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

REFUSER de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.

CONNAÎTRE tous les règlements et les appliquer avec impartialité (pour l'officiel).

GARDER sa dignité en toutes circonstances. C'est démontrer que l'on a maîtrise de soi, c'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.



LE PROJET ÉDUCATIF LES ARTS DU CIRQUE



L'intention générale de développer l'affirmation de soi est bien servie dans le projet « Les arts du cirque ».

C'est un moyen privilégié pour intégrer les arts, les activités physiques, la créativité et les activités en groupe. Dans ce contexte, les élèves mettent à contribution leurs valeurs personnelles. À l'école, pour être heureux, nous valorisons et développons les valeurs suivantes :

- ✚ Être engagé
- ✚ Être respectueux
- ✚ Être fier
- ✚ Être créatif

En plus de ces valeurs, certaines habiletés essentielles au développement personnel sont travaillées telles que : la coordination, la souplesse, la créativité, la latéralité, la maîtrise du corps, l'équilibre et le rythme.

Sans oublier, les connaissances pour s'ouvrir au monde et à la culture. Dans notre projet éducatif, l'esprit de coopération est privilégié à l'esprit de compétition. Chacun progresse à son rythme tout en respectant celui de l'autre. Les élèves s'initient à certaines techniques du cirque, s'informent sur ce sujet ainsi que sur différents sujets reliés au thème choisi pour l'année. Après une période de cinq mois de travail en gymnase et en classe, le programme annuel se termine par la présentation d'un spectacle devant la communauté.

LES HABILITÉS SOCIALES

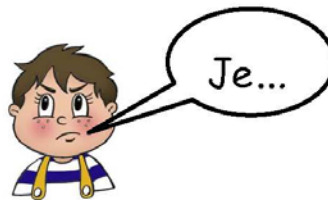
Le civisme et le développement des habiletés sociales font partie des objectifs pour la réussite des élèves dans nos écoles. Ce travail nous permet d'améliorer les relations interpersonnelles et de favoriser un climat sain et sécuritaire. Nous sollicitons votre collaboration auprès de votre enfant afin de nous accompagner dans le développement de l'habileté à résoudre des conflits.

Voici la démarche que nous utilisons avec l'ensemble des élèves de l'école.

LES 3 ÉTAPES DE RÉOLUTION DE CONFLITS

ÉTAPE 1 : MESSAGE CLAIR

- Dis ce qui te dérange
- Parle en **JE**



ÉTAPE 2 : DISCUSSION

- Écoute la version de l'autre
- Avoue ta part de responsabilité



ÉTAPE 3 : SOLUTION

- Je m'excuse
- Je fais un geste de réparation au besoin
- Je m'engage...

